



Conseil d'Administration du CCAS

Lundi 20 janvier 2020 - 18h à 20h

DÉCISIONS

- Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 – Approbation
- Liste des décisions - néant

Exergue

1. **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020 (DEL-2020-001)** (pris acte)
 - ↳ **Rénovation de la Résidence autonomie Bellefontaine - Avancement**
 - ↳ **Le Comptoir Citoyen**

Action Sociale

2. **Aides facultatives** délivrées par délégation du Conseil d'Administration du 01/12/19 au 31/12/19 (DEL-2020-002) (pris acte)
3. **Action sociale – Aide au permis de conduire « Réussir Angers »** - Convention avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil – Année 2020 (DEL-2020-003) (validée à l'unanimité)
4. **Action sociale - Aide à la location de voiture** - Convention avec Angers Mob Service – Avenant N°1 - Année 2020 (DEL-2020-004) (adopté à l'unanimité)
5. **Action sociale - Aide au transport pour accéder à l'OFPRA ou à la CNDA – Convention avec France Terre d'Asile (DEL-2020-005)** (adoptée à l'unanimité)

Action Gériatologique

6. **Présentation et validation des projets d'établissement et projets spécifiques** des résidences autonomie, du projet d'établissement de l'EHPAD Gaston-Birgé et César-Geoffroy et du projet de service Angers Seniors Animation (DEL-2020-006) (pris acte)
7. **EHPAD - Adhésion du CCAS au réseau des accueils de jour de Maine-et-Loire (DEL-2020-007)** (approuvée à l'unanimité)
8. **Résidence autonomie Bellefontaine - Rénovation et avenant au contrat de séjour (DEL-2020-008)** (validés à l'unanimité)
9. **Réseau francophone « Ville, amie des aînés »** - signature de la Charte (DEL-2020-009) (autorisée à l'unanimité)
10. **Soutien à domicile - Convention DOMPLUS (données personnelles) – Avenant n° 1 (DEL-2020-010)** (autorisé à l'unanimité)

11. **Finances-Patrimoine** – Marché « Mise à disposition, manipulation, transport de contenants, valorisation et élimination des déchets, des membres du groupement de commande situés sur le territoire d'Angers Loire Métropole » – Groupement de commandes – Avenants aux marchés - Autorisation de signature (*DEL-2020-011*) (autorisée à l'unanimité)
12. **Finances-Patrimoine** – Accord-cadre à bons de commande « Acquisition de fournitures de bureau » – Groupement de commandes – Appels d'offres ouvert - Autorisation de signature (*DEL-2020-012*) (autorisée à l'unanimité)
13. **Finances-Patrimoine** – Marché "Fourniture de services de télécommunications" – Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers, du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers, de l'Agence de Développement (ALDEV), et des communes des Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Bouchemaine, Saint-Clément-de-la-Place et Le Plessis-Grammoire - Appel d'Offres Ouvert alloti – Autorisation de signature (*DEL-2020-013*) (autorisée à l'unanimité)

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Raphaëlle GINER, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2020

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Vu les dispositions des articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu les décrets n°2016-824 du 21 juin 2016 et n°2016-841 du 24 juin 2016,

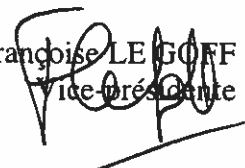
Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de débattre des orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif,

Considérant la capacité donnée aux centre communaux d'action sociale de présenter annuellement, lors du débat d'orientation budgétaire, une analyse complémentaire des besoins sociaux de la population de leur ressort,

Le Conseil d'Administration prend acte :

- de la communication de l'analyse complémentaire des besoins sociaux de la population,
- de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020, accompagné du rapport d'orientation budgétaire et du rapport annexe dédié aux ressources humaines,
- de la communication des rapports sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2018.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du Conseil d'Administration – période du 01/12/2019 au 31/12/2019

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 mai 2014, le Conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Vice-présidente, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Vice-présidente ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} et le 31 décembre 2019.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	140	9 312,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	4	975,94 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	2	310,00 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager	12	3 297,86 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un nouveau logement	0	0,00 €


Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	93	2 758,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	0	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	1	400,00 €
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	2	792,00 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	2	500,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	0	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	0	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'accès ou le maintien dans l'emploi	3	313,50 €
	Permis citoyen	4	2 856,00 €
Se déplacer dans la ville	Attestation pour IRIGO - Demandeurs d'asile	42	844,20 €
TOTAL		305	22 359,50 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} janvier 2019 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2018		2019	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	329	29 493,47 €	358	23 631,76 €
Février	289	25 879,73 €	387	26 083,76 €
Mars	366	28 172,15 €	392	29 055,02 €
Avril	332	37 283,68 €	377	27 332,56 €
Mai	255	29 056,23 €	370	26 840,01 €
Juin	323	34 132,19 €	308	24 474,40 €
Juillet	348	36 070,74 €	354	24 435,04 €
Août	269	20 643,53 €	260	14 882,98 €
Septembre	247	22 346,62 €	347	31 308,08 €
Octobre	318	25 086,99 €	344	24 794,50 €
Novembre	458	39 576,07 €	312	24 722,43 €
Décembre	401	29 360,88 €	305	22 359,50 €
TOTAL	3 935	357 102,28 €	4 114	299 920,04 €

Le Conseil d'Administration prend acte de ces décisions.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Action sociale – Aide au permis de conduire « Réussir Angers » – Convention avec la Fondation Apprentis d'Auteuil – Année 2020

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 février 2015, le Conseil d'Administration a adopté une convention avec la Fondation Apprentis d'Auteuil dans le cadre de l'action « Réussir Angers », qui a été renouvelée chaque année depuis lors.

Par cette action, la Fondation souhaite accompagner la levée des freins professionnels d'un public jeune, peu ou pas intégré dans les dispositifs d'insertion professionnelle existants.

L'objectif de cette action est d'accompagner à la mobilité et à l'employabilité des jeunes de 18 à 30 ans faiblement qualifiés, issus des quartiers prioritaires et sans permis de conduire.

L'action prévoit :

- une découverte du monde de l'entreprise à travers des mises en situation professionnelle : plateaux techniques avec le centre de formation de la Gautrèche, chantiers collectifs, réalisation de chantiers d'embellissement, visites et stages en entreprises...,
- le passage du permis de conduire en partenariat avec AFODIL,
- la remise à niveau de savoirs de base,
- un travail sur la notion de citoyenneté et de savoir-être en mettant l'accent sur les droits et devoirs (participation à l'organisation de manifestations culturelles, au financement du permis de conduire à hauteur de 20 % et à travers du temps donné en retour à la collectivité).

En 2019, douze jeunes accompagnés par la Fondation ont participé au module prévention routière du Permis citoyen et dix d'entre eux ont pu bénéficier de l'aide financière du CCAS.

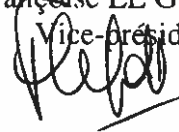
Il est proposé que le CCAS renouvelle son soutien auprès de dix stagiaires maximum inscrits dans cette action « Réussir Angers », par le biais d'une participation financière. Celle-ci vient en complément des dispositifs d'aide de droit commun et notamment de l'Aide financière individuelle du Conseil Départemental, destinée aux bénéficiaires du RSA.

Une enveloppe de 10 000 €, prélevée sur l'enveloppe globale du Permis citoyen, sera attribuée à ce dispositif « Aide au permis de conduire – Réussir Angers » pour l'année 2020. Les aides accordées sur demande de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont plafonnées à 1 000 € par bénéficiaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020, chapitre 65, imputation 6562 « Aide au permis citoyen ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, la convention avec la Fondation Apprentis d'Auteuil et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUX, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Action Sociale – Aide à la location de voiture – Convention avec Angers Mob Service – Avenant n° 1 – Année 2020

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2013, le règlement du CCAS intègre une aide à la location de voiture en direction des personnes en démarche d'accès à l'emploi et à la formation. Cette aide est mise en œuvre en partenariat avec l'association Angers Mob Service (AMS).

Chaque année, une vingtaine de personnes peut ainsi louer un véhicule à un tarif adapté pour une période allant jusqu'à trois mois, afin de se rendre sur son lieu de travail ou de formation. En 2019, elles étaient 17 (14 en 2018) pour un montant total des aides accordées de 2 549 € (1 812 € en 2018).

Il est proposé de poursuivre ce dispositif utile pour permettre l'accès à l'emploi et de prolonger la convention par un avenant n°1.

Les crédits nécessaires à l'aide à la location de voiture seront inscrits au Budget primitif, au chapitre 65, compte 6562 « Aide à la location de voiture », à hauteur de 5 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention avec l'association AMS et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente


**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Action sociale – Aide au transport pour accéder à l'OFPPA ou à la CNDA – Convention avec l'association France Terre d'Asile

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leurs démarches administratives, les personnes en demande d'asile sont amenées à se rendre à PARIS, afin de répondre aux convocations de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPPA) ou de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Suite à une expérimentation menée par le CCAS d'Angers entre 2010 et 2011, il a été décidé de pérenniser un dispositif d'aide au transport permettant aux personnes isolées et couples sans enfant en demande d'asile n'étant pas hébergés dans des structures d'accueil financées par l'État, de se rendre à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPPA) ou à la Cour Nationale des Demandeurs d'Asile (CNDA) dans le cadre de leur démarche.

Le CCAS a réaffirmé ce dispositif avec l'adoption de son nouveau règlement d'aide sociale facultative par délibération du 18 septembre 2018. Entre janvier et novembre 2019, 25 personnes accompagnées par l'association France Terre d'Asile ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 1 050 €. La convention avec cette association arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler.

Le budget global consacré à ce dispositif est plafonné à 3 000 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020, chapitre 65, imputation 6562 « Aide au transport humanitaire ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la convention avec France Terre d'Asile, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant à la signer.

Francpise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Présentation et validation des projets d'établissement et projets spécifiques des résidences autonomie, du projet d'établissement de l'EHPAD Gaston-Birgé et César-Geoffray et du projet de service Angers Seniors Animation.

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet stratégique d'établissement 2016-2019 du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers, la Direction de l'Action Gérontologique a conçu des projets d'établissements et de services pour accompagner les Angevins âgés.

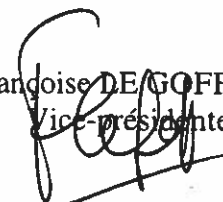
Ces projets d'établissement et de service contiennent :

- des éléments de contexte,
- les enjeux majeurs à prendre en compte,
- les orientations stratégiques et les actions à conduire,
- les éléments d'organisation et d'évaluation de l'action.

Le Conseil d'administration prend acte des projets d'établissement et de services conçus et mis en oeuvre :

- le Projet d'établissement 2017-2021 de l'EHPAD (site Gaston-Birgé - César-Geoffray),
- le Projet socle d'établissement 2018-2022 pour les 7 résidences autonomie et les Projets spécifiques pour chacune des 7 résidences autonomie,
- le Projet de service Angers Seniors Animation.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : EHPAD - Adhésion du CCAS au réseau des accueils de jour de Maine-et-Loire.

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

L'EHPAD Gaston-Birgé - César-Geoffray géré par le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers propose pour les personnes vivant à domicile et présentant des troubles cognitifs, un dispositif d'accueil de jour, à hauteur de 6 places à la résidence Gaston-Birgé et 12 places à la résidence César-Geoffray.

Dans le cadre de leur activité, les accueils de jour de Maine-et-Loire sont regroupés en réseau, ce qui leur permet de partager et mutualiser la réflexion sur l'accompagnement des personnes accueillies.

L'adhésion au réseau s'élève à 50 € par accueil de jour.

Je propose que le CCAS adhère à ce réseau pour un montant total de 100 €. La dépense relative à ces adhésions sera prévue au Budget Primitif 2020 et sera imputée aux budgets annexes de l'EHPAD Gaston-Birgé - César-Geoffray (compte 6184 – Divers – concours divers (cotisation) – dans le groupe fonctionnel III – Dépenses afférentes à la structure).

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, l'adhésion du CCAS au réseau des accueils de jour de Maine-et-Loire et autorise le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Raphaëlle GINER, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Résidence autonomie Bellefontaine – Rénovation - Avenant au contrat de séjour

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

La réhabilitation de la résidence autonomie Bellefontaine, conduite par Angers Loire Habitat, est réalisée en site occupé depuis septembre 2019 et se terminera fin 2020, suivant cinq grandes phases de travaux.

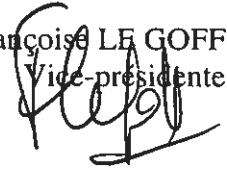
La première phase s'est achevée en novembre 2019 avec la réinstallation de dix résidents.

Ce programme de rénovation engendre des évolutions substantielles des conditions d'hébergement pour tous les résidents qui réaménagent et bénéficient désormais de logements rénovés, mieux adaptés à leurs besoins avec de nouvelles fonctionnalités, de nouvelles dispositions de confort et d'aménagement.

Par conséquent, conformément à l'article 14 des contrats de séjour actuellement en vigueur qui stipule « *que tout changement de situation (logement, prestations...) devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat* », je sou mets à votre validation, en annexe à cette délibération, des propositions de révision du contrat de séjour. Ces modifications ont été présentées, pour avis, aux représentants du Conseil de Vie Sociale de la résidence Bellefontaine

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, ces modifications, suppressions ou ajouts de textes qui seront intégrés dans l'avenant au contrat de séjour. Cet avenant sera remis aux résidents, après chaque phase de relogement, et prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour tous les résidents du 4^{ème} étage relogés depuis fin 2019.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Réseau Francophone « Ville Amies des Aînés » – Signature de la Charte

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Angers est engagée depuis 2012 dans la démarche « Villes Amies des Aînés » (VADA), portée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le Réseau Francophone VADA, lors de son dernier Conseil d'Administration a validé la charte de son réseau qui doit être soumise aux instances délibératives des villes adhérentes.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Président, ou son représentant, à signer cette Charte.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 20 JANVIER 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Soutien à Domicile – Convention DOMPLUS (données personnelles) – Avenant n° 1

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif « Socle commun action sociale » de l'AGIRC-ARRCO, la Société DOMPLUS assure la mise en relation d'usagers avec les services d'aide à domicile et finance ces prestations.

Par délibération en date du 6 juin 2013, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a signé une convention avec DOMPLUS afin de permettre aux usagers du Service de soutien à domicile de bénéficier du financement :

- d'une aide à domicile, de manière momentanée,
- de prestations d'accompagnement à l'extérieur « Sortir Plus »,
- de conseils en ergothérapie.

Il convient d'intégrer, via l'avenant n° 1, les éléments relatifs à la protection des données à caractère personnel, afin d'être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, entré en vigueur le 25 mai 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Finances – Patrimoine – Marché « Mise à disposition, manipulation, transport de contenants, valorisation et élimination des déchets, des membres du groupement de commandes situés sur le territoire d'Angers Loire Métropole » - Groupement de commandes – Avenants aux marchés - Autorisation de signature

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 2 juin 2010, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'acquisition en commun de prestations de services courants.

Par délibération en date du 22 janvier 2015, le Conseil d'Administration a autorisé la signature des marchés passés en groupement de commandes avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole pour la mise à disposition, manipulation, transport de contenants, valorisation et élimination des déchets.

Ces marchés arriveront à échéance durant le premier semestre 2020. La nouvelle consultation de 17 lots a été lancée le 27 septembre 2019. Elle ne pourra être clôturée à une date compatible avec une reprise opérationnelle des prestations aux échéances des marchés en cours.

Ainsi, il est proposé de prolonger par voie d'avenant les marchés jusqu'au 30 juin 2020. Durant cette période, les prix unitaires des marchés en cours s'appliqueront donc aux quantités réellement exécutées.

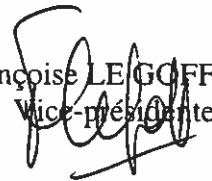
L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Ville d'Angers) à signer jusqu'au 30 juin 2020, les avenants de prolongation des 17 contrats en cours pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Les dépenses seront imputées :

- o Fonction 61 « Services en faveur des personnes âgées » - Sous fonction 612-01 « Restauration » - Chapitre 11 – Compte 611 « Contrats de prestations de services ».
- o Budgets annexe M22 – Chapitre 11 « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » - Compte 611 « Prestations de services avec des tiers ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le représentant de la Ville d'Angers, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les avenants de prolongation de délai des 17 contrats en cours pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Finances – Patrimoine – Accord-cadre à bons de commande « Acquisition de fournitures de bureau » - groupement de commandes – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signature

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes » composée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 22 octobre 2019, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application du Code de la Commande Publique 2019, pour répondre à l'ensemble des besoins relatifs à l'acquisition de fournitures de bureau.

Ce marché est passé pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable trois fois de façon tacite pour une période de 4 ans maximum.

La remise des offres a eu lieu le 28 novembre 2019 à 12 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement en date du 13 janvier 2020, il a été décidé d'attribuer le marché à l'opérateur suivant :

- **LYRECO FRANCE sis 59770 Marly**

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer les marchés pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées :

Au budget principal :

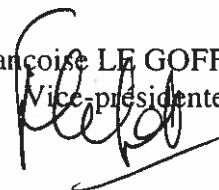
- Chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6064 « Fournitures administratives »

Aux budgets annexes :

- Groupe fonctionnel I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante », compte 60624 « Fournitures administratives »

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 13 janvier 2020 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 15 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Olivier FARIBEAULT, Annick JAILLET, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Raphaëlle GINER (à/c de 19h45), Antoine MASSON.

Etait absent : Michel LANDELLE.

OBJET : Marché "Fourniture de services de télécommunications" – Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers, du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers, de l'Agence de Développement (ALDEV), et des communes des Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Bouchemaine, Saint-Clément-de-la-Place et Le Plessis-Grammoire - Appel d'Offres Ouvert alloti – Autorisation de signature

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures et prestations informatiques » constituée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

D'autres membres participants se sont joints à ce groupement, à savoir :

- L'Agence de Développement (ALDEV),
- La commune des Ponts-de-Cé,
- La commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire,
- La commune de Bouchemaine,
- La commune de Saint-Clément-de-la-Place,
- La commune du Plessis-Grammoire.

Le 31 octobre 2019, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes a lancé une procédure d'appel d'offres alloti ouvert en application du Code de la Commande Publique, pour la fourniture de services de télécommunications.

La procédure se décompose en 3 lots :

- Lot n° 1 : Téléphonie fixe
- Lot n° 2 : Téléphonie mobile
- Lot n° 3 : Réseau d'interconnexion VPN/IP et accès Internet asymétriques

La durée des contrats figure dans le tableau ci-dessous :

Lots	Durée de première période d'exécution	Durée des périodes de reconduction	Nombre de reconductions
Lot n°1	24 mois	12 mois	2
Lot n°2	24 mois	12 mois	2
Lot n°3	30 mois	24 mois	2

Les deux premiers lots revêtent la forme de marchés à prix unitaires, sans minimum, ni maximum de commandes. Ceux-ci seront appliqués aux quantités réellement exécutées par le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers.

Le troisième lot est lui sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

La remise des offres a eu lieu le 13 décembre 2019 – 14 heures.

La Commission d'Appels d'Offres du groupement qui s'est réunie le 20 janvier 2020 a attribué chacun des lots aux opérateurs suivants :

- Lot n° 1 : Téléphonie fixe
 - **SFR BUSINESS sis 28000 CHARTRES** pour un montant issu d'une simulation de commandes de 255 985,79 € HT. Pour l'exécution de l'accord-cadre, il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.
- Lot n°2 : Téléphonie mobile
 - **SFR BUSINESS sis 28000 CHARTRES** pour un montant issu d'une simulation de commandes de 281 661,06 € HT. Pour l'exécution de l'accord-cadre, il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.
- Lot n°3 : Réseau d'interconnexion VPN/IP et accès Internet asymétriques
 - **UNYC sis 72000 LE MANS** pour un forfaitaire annuel de 114 844,00 € HT.

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer les marchés attribués.

Les dépenses seront imputées :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » – article 6262 « frais de télécommunications" du budget principal.
- Groupe 1 « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » – article 6262 « frais de télécommunications" des budgets annexes.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les marchés attribués par la Commission d'Appels d'Offres du groupement du 20 janvier 2020, pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente

